



## AMÉNAGEMENT FORESTIER

2018-2037

# FORÊT COMMUNALE D'EINVAUX

Département :	Meurthe-et-Moselle
Arrondissement :	Lunéville
Surface cadastrale :	115 ha 61 a 32 ca
Surface retenue pour la gestion :	115,61 ha

## Révision d'aménagement forestier

Direction Territoriale de Agence de Unité territoriale de Triage de	Lorraine Meurthe-et-Moselle Plateau Lorrain Réménoville
Directive régionale d'aménagement :	Lorraine

Région IFN :	419 Plateau lorrain
Altitudes extrêmes :	260 m – 292 m
Identifiant National :	A031105I



Office National des Forêts

---

## SOMMAIRE

---

<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Présentation générale de l'aménagement .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement .....	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales .....	7
<b>1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers .....</b>	<b>10</b>
1.2.1 Description du milieu naturel .....	10
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	10
1.2.1.2 Conditions climatiques .....	10
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie .....	10
1.2.1.4 Unités stationnelles .....	11
1.2.2 Description des peuplements forestiers .....	13
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description .....	13
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt .....	15
1.2.2.3 Etat du renouvellement .....	17
<b>1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt .....</b>	<b>18</b>
1.3.1 Production ligneuse.....	18
1.3.1.1 Volumes de bois produits.....	18
1.3.1.2 Desserte forestière .....	19
1.3.2 Fonction écologique.....	19
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	20
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	20
1.3.3.2 Ressource en eau potable .....	20
1.3.4 Protection contre les risques naturels .....	20
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....</b>	<b>21</b>
<b>2.2 Constitution de division(s) .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....</b>	<b>21</b>
2.3.1 Traitements retenus .....	21
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité .....	21
<b>2.4 Suivi des peuplements .....</b>	<b>22</b>
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	22
2.4.2 Evolution des essences .....	23
<b>2.5 Classement des unités de gestion.....</b>	<b>25</b>
<b>2.6 Programme d'actions .....</b>	<b>27</b>
2.6.1 Foncier - concessions .....	27
2.6.2 Production.....	27
2.6.2.1 Coupes .....	27
2.6.2.2 Desserte .....	31
2.6.2.3 Travaux sylvicoles .....	31
2.6.3 Fonction écologique.....	31
2.6.3.1 Biodiversité courante.....	31
2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	32

2.6.3.3	Réserves biologiques et réserves naturelles .....	32
2.6.4	Fonctions sociales .....	33
2.6.4.1	Accueil et paysage .....	33
2.6.4.2	Ressource en eau .....	33
2.6.4.3	Chasse – Pêche .....	33
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage .....	34
2.6.4.5	Richesses culturelles .....	34
2.6.5	Prévention des risques naturels .....	35
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt .....	35
2.6.6.1	Incendies de forêts .....	35
2.6.6.2	Crises sanitaires .....	35
2.6.6.3	Tassement des sols .....	35
2.6.7	Compatibilité avec la réglementation visée par l’article L122 du code forestier .....	35
2.6.7.1	Compatibilité avec Natura 2000 .....	35
2.6.7.2	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l’article L122 du code forestier .....	35
<b>2.7</b>	<b>Indicateurs de suivi de l’aménagement .....</b>	<b>36</b>
	<b>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>37</b>
	<i>ANNEXES</i> .....	<b>38</b>

## Présentation synthétique de l'aménagement

---

La Forêt communale d'Einvaux s'étend sur 115,61 ha (113,68 ha de surface boisée), sur les sols marneux de la région naturelle du plateau lorrain.

Composée principalement de chênes elle a été traitée au cours du dernier aménagement, en conversion en futaie régulière de chênes et Pins sylvestre. Auparavant de 1960 à 1988, la forêt était exploitée en taillis sous futaie à rotation de 28 ans.

Le dernier aménagement prévoyait 14,61 ha en coupe de régénération. 9,20 ha ont été réalisés, avec des prélèvements en coupe de 1,86 m<sup>3</sup>/ha/an.

A la date des inventaires du présent aménagement (*hiver 2015*), les peuplements se présentent sous 4 faciès principaux :

- Jeune peuplement : 11%
- Peuplements en croissance active : 0,5%
- Peuplements en maturation : 66%
- Peuplements mûrs : 20%

Environ 2 % de la surface en gestion ne sont pas boisés.

Elle est donc déséquilibrée avec 47% des peuplements classés en maturation, composés à presque 75% de GB de chênes

La richesse biologique particulière connue à ce jour est une Znieff de type 1 ruisseau du bois collin In 410030183.

La forêt d'Einvaux est traversée par une route départementale.

Les objectifs principaux du présent aménagement sont donc la production de bois d'œuvre de chênes et le développement de la biodiversité par la valorisation des essences d'accompagnement.

La composition en essences devra évoluer en faveur de toutes les essences d'accompagnement du chêne selon les stations sur lesquelles elles se situent.

Le traitement en futaie régulière s'appliquera sur la totalité de la surface de la forêt.

Le bilan financier prévisionnel devrait être excédentaire et en amélioration par rapport à la période passée. Les principaux facteurs de cette évolution est l'augmentation des coupes.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Commune d'Einvaux

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	EINVAUX
Numéro du ou des départements de situation	Meurthe et Moselle (54)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	419- Plateau lorrain
SRA de référence	Lorraine

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Meurthe et Moselle	Einvaux	115,6132

- **Période d'application de l'aménagement**

**2018-2037**

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale d'Einvaux	F11118P	115,6132	20/02/1992	1992	2006

La carte de situation se trouve en annexe.

### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	<b>115,3771 ha</b>
Surface cadastrale actuelle	<b>115,6132 ha</b>
Surface retenue pour la gestion	<b>115,61 ha</b>
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	<b>113,68 ha</b>
Surface hors sylviculture <i>tranchées cadastrées</i>	<b>1,93 ha</b> <i>1,93 ha</i>
Surface en sylviculture (cf titre 2.5)	<b>113,68 ha</b>

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• **Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent**

Date	Objet de la modification	Surface en moins	Surface en plus	Surface totale
1821	Aménagement			104,51 ha
28/01/1878	Distraction emprise voie ferrée	2,89 ha		101,62 ha
09/08/1886	Distraction quai militaire	0,07 ha		101,55 ha
1895	Réarpentage quart en réserve avant division	0,34 ha		101,21 ha
07/12/1928	Soumission ancien pâquis p16		3,55 ha	104,76 ha
23/01/1959	Soumission Bois Collin		9,50 ha	114,26 ha
1986	Mise en concordance cadastrale		1,12 ha	115,38 ha
2015	Mise en concordance cadastrale		0,23 ha	115,61 ha

• **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Nature de l'acte - Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Procès-verbal de délimitation et bornage du 06/08/1821	1821	inconnu

• **Origine de la propriété forestière**

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux à l'exception de la parcelle 16 (ancien pâquis communal soumis au régime forestier par décret de 1928 (voir ci-dessus) et les parcelles 31 et 32 rachetées par la commune en 1958,

• **Etat des limites**

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	5957
Tronçons litigieux à borner ou matérialiser	650
<b>Total</b>	<b>6607</b>

• **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG et de relevés au GPS (précision métrique),

• **Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Convention SNCF	1983 à 2013	P 4 et 31
Concession CUGN	Renouvelée en 2014	P4

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation le cas échéant à retourner à l'état boisé au terme de leur durée,

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• **Classement des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1,93	36,89	76,79	0,00	<b>115,61</b>
Fonction écologique		105,91	9,70	0,00	<b>115,61</b>
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		91,19	24,42	0,00	<b>115,61</b>
Protection contre les risques naturels	115,61	0,00			<b>115,61</b>

Commentaires :

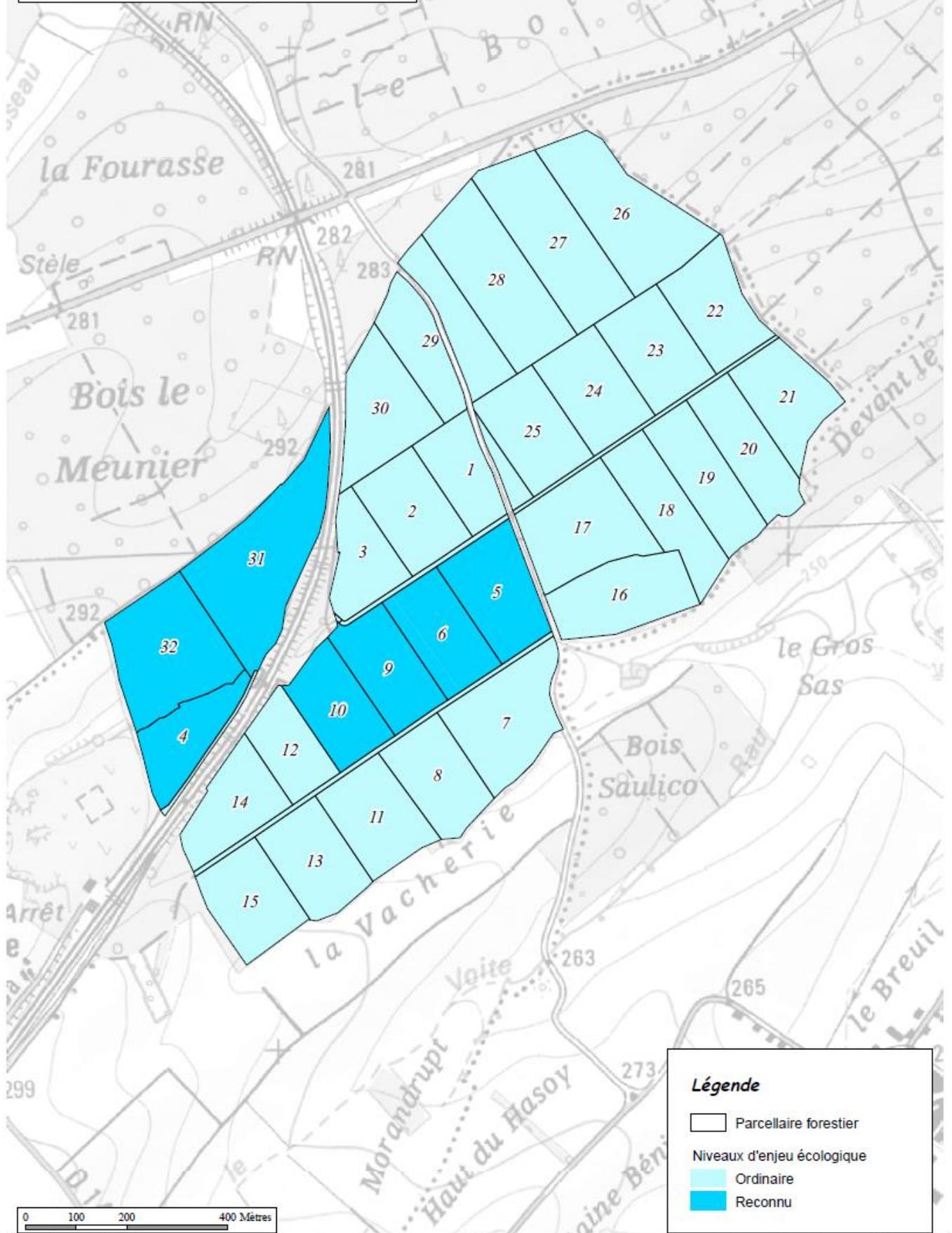
- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations,
- fonction écologique : 9,70 ha sont concernées par la ZNIEFF de type 1 intitulée : « Ruisseau du bois collin » n° identifiant national : 410030183 et identifiant régional : 30183 (voir annexe)
- fonction sociale : la surface inscrite dans le tableau correspond à celles des parcelles traversées par la route départementale D1c,

Cf carte fonctions écologique et sociale

Cette identification des enjeux constitue un état de l'existant, C'est la prise en compte des souhaits du propriétaire, confrontée aux potentialités de la forêt, qui détermine au final les objectifs et priorités du présent aménagement,



Forêt communale d'Einvaux  
Niveaux d'enjeu écologique

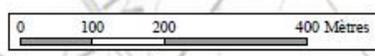
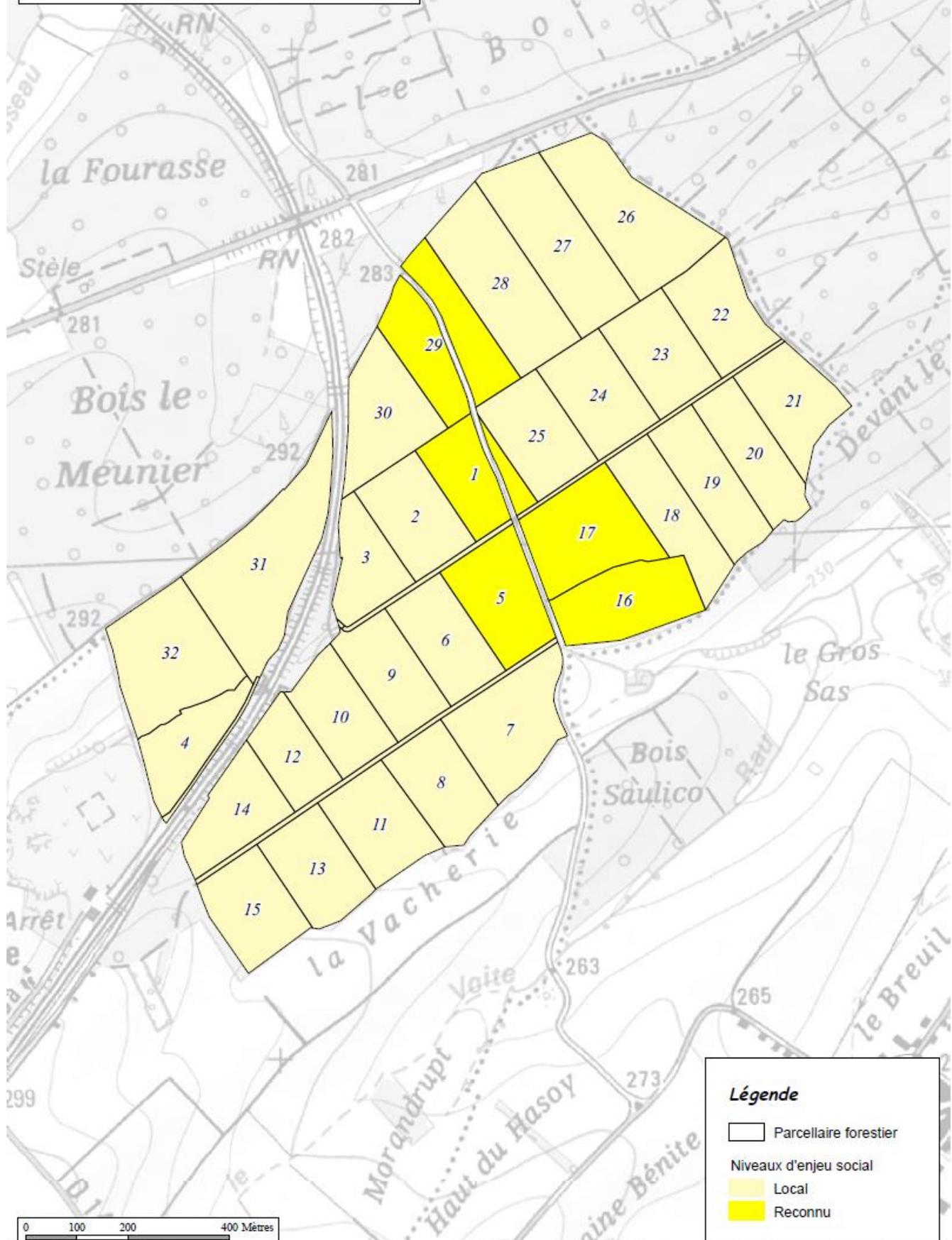


**Légende**

- Parcellaire forestier
- Niveaux d'enjeu écologique
  - Ordinaire
  - Reconnu



Forêt communale d'Einvaux  
Niveaux d'enjeu social



**Légende**

- Parcellaire forestier
- Niveaux d'enjeu social
  - Local
  - Reconnu

## • Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	115,61	Toute la surface de la forêt est concernée par des stations sensibles au tassement de sol,
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	Un ruisseau traverse les parcelles 5 ; 6 ; 9 et un second les p7, 8, 10, 12, 14	Mise en œuvre des recommandations et obligations de la loi sur l'eau et de la circulaire 2619 du 22/09/1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier

## • Démarches de territoires

Intercommunalités :

La forêt est située sur le territoire de la communauté de communes du Bayonnais,

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### 1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 260 m et 292m,  
Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée, et la carte des stations,  
La forêt repose essentiellement sur des marnes de l'étage géologique du keuper et de la lettenkhohle pour la plupart recouvertes d'un placage limoneux moyennement épais,  
Un cours d'eau traverse les parcelles 5, 6, 9 est fait partie d'une ZNIEFF,  
Un second traverse les parcelles 14, 12, 10, 8 et 7,

#### 1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique :

- Précipitations assez élevées et bien réparties au cours de l'année, Absence de période véritablement sèche hors années exceptionnelles,
- Température moyenne annuelle globalement basse, Contrastes thermiques marqués entre des hivers rudes et longs et des étés chauds,
- Gelées fréquentes jusqu'en mai parfois juin et reprise possible dès septembre,

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture),

L'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 n'a pas touché la forêt)

#### 1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique et à sa notice (région de Bayon),  
La forêt repose essentiellement sur des marnes de l'étage géologique du keuper et de la lettenkhohle pour la plupart recouvertes d'un placage limoneux moyennement épais,

#### 1.2.1.4 Unités stationnelles

La définition des stations forestières repose sur sur la DRA- SRA de Lorraine, sur les clés de détermination des anciennes DOLAM (Plateau Lorrain),

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences,

Méthode de description : ajustement à l'avancement de la carte des stations existante,

Remarque :

Classes de sensibilité au tassement :

- Faible = sols praticables toute l'année avec peu de précautions
- Moyen = sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions
- Fort = sols très sensibles et impraticables une partie de l'année

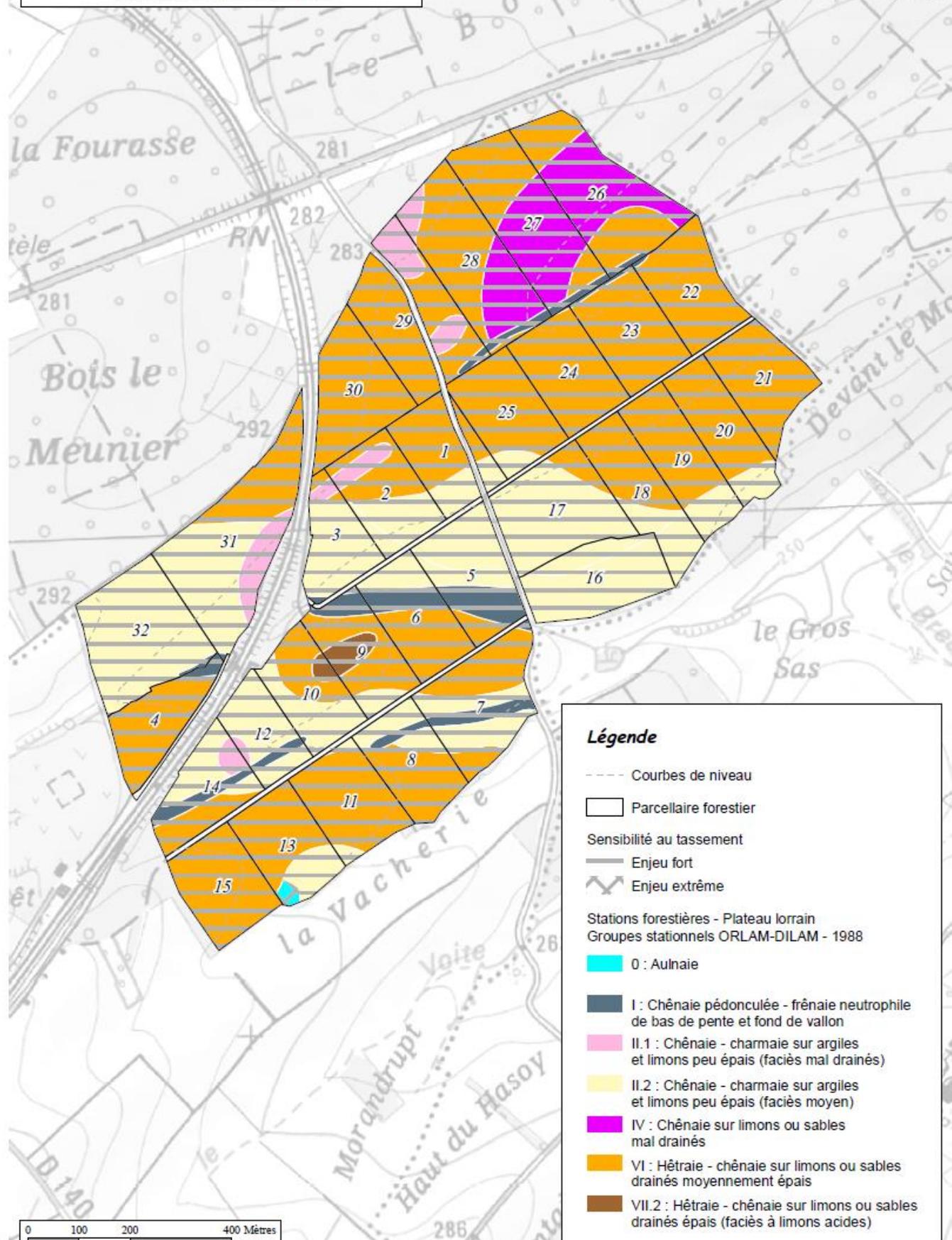
Cf, Carte des stations,

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales en premier)
		ha	%			
D-PL_O,	Aulnaie ( <i>aulnaie-frênaie, habitat prioritaire 91E0 et/ou aulnaie marécageuse</i> )	0,16	0,14%	Faible	Fort	Aulne glutineux, Frêne, érables, sapin, tremble, bouleaux, ormes, saules
D-PL_I	Chênaie pédonculée frênaie neutrophile de bas de pente et fond de vallon	4,52	3,91%	Moyen	Fort	Chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, alisier torminal, aulne glutineux, merisier
D-PL_II,1	Chênaie - Charmaie sur argiles et limons peu épais – variante mal drainée	3,16	2,73%	Faible	Fort	Chêne sessile*, chêne pédonculé, pin sylvestre, bouleau verruqueux, aulne glutineux, alisier torminal, charme
D-PL_II,2a	Chênaie - Charmaie sur argiles, faciès moyen	33,57	29,04%	Faible	Fort	Chêne pédonculé, chêne sessile, pin sylvestre, tilleul à petites feuilles, charme, bouleau verruqueux, alisier torminal, cormier, poirier
D-PL_IV	Chênaie sur limons ou sables mal drainés	6,67	5,77%	Moyen	Fort	Chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre*, alisier torminal, tilleul à petites feuilles
D-PL_VI	Hêtraie-Chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais	64,9	56,14%	Moyen	Fort	Chêne sessile, hêtre, alisier torminal
D-PL_VII-2	Hêtraie - Chênaie sur limons ou sables drainés épais, Faciès acide,	0,7	0,61%	Moyen	Fort	Chêne sessile, hêtre, alisier torminal, douglas,
NC	1,93 ha	1,93	1,67%			
	<b>Total</b>	<b>115,61</b>	<b>100,00%</b>			



Forêt communale d'Einvaux  
**Stations forestières**

N  
1:10 000



**Légende**

- - - - Courbes de niveau
- ▭ Parcelle forestière
- Sensibilité au tassement
- Enjeu fort
- ⚡ Enjeu extrême
- Stations forestières - Plateau lorrain  
Groupes stationnels ORLAM-DILAM - 1988
- 0 : Aulnaie
- I : Chênaie pédonculée - frênaie neutrophile de bas de pente et fond de vallon
- II.1 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (faciès mal drainés)
- II.2 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (faciès moyen)
- IV : Chênaie sur limons ou sables mal drainés
- VI : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais
- VII.2 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (faciès à limons acides)



## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### 1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

#### • Documents de référence

Peuplements forestiers feuillus du plateau lorrain – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2002

#### • Méthodes de description

Bloc de description	Méthode	Période descripteurs principaux
Plantation résineuse et peuplements feuillus non précomptables,	Description à l'avancement,	Printemps 2017 classe de hauteur / d'âge, Essences présentes et proportions,
Peuplements à majorité de tiges précomptables (diamètre > 17,5 cm)	Inventaire par placettes relascopiques temporaires (maille carrée à une densité de 2 placettes par ha)	Automne hiver 2015, Surface terrière par essences et catégories de diamètres, Sous-étage, perches et petits bois d'avenir,

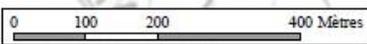
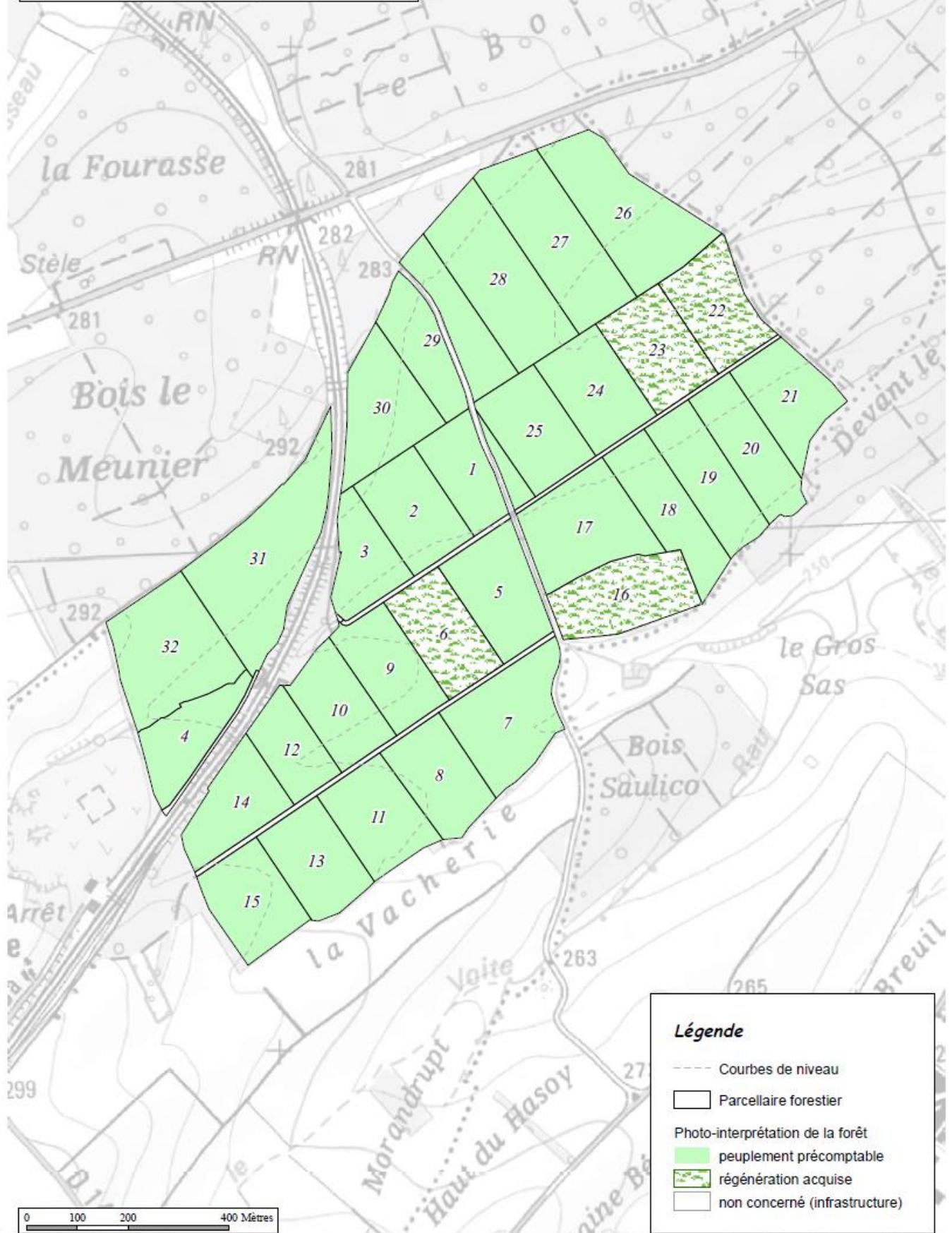
Cf, carte de photo-interprétation de la forêt,

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe,

Forêt communale d'Einvaux  
Photo-interprétation de la forêt



1:10 000



### 1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent :

- à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf, documents de référence ci-dessus) (codes T-PL\_ pour plateau lorrain- et à la typologie par classe d'âge pour les futaies les plus équiennes (codes D-FR\_),

Code structure	Description	Surface (Ha)	%
	<b>Jeunes peuplements</b>		
D-FR_11-CHX	Jeune peuplement de chênes H < 3 m	3,45	3,0
D-FR_12-CHX	Jeune peuplement de chênes 3 m < H < 10 m	5,75	5,0
D-FR_13-P,S	Jeune peuplement de Pin sylvestre H > 10 m	3,55	3,1
	<b>Total Jeunes peuplements</b>	12,75	11,0
	<b>Peuplements en croissance active</b>		
T-PL_11CHX	Peuplement à PB de chênes	0,61	0,5
	<b>Total Peuplements en croissance active</b>	0,61	0,5
	<b>Peuplements en maturation</b>		
T-PL_23CHX	à BM et GB de chênes	3,83	3,3
T-PL_32CHX	à GB et BM de chênes	14,02	12,1
T-PL_52CHX	irrégulier à BM de chênes	5,96	5,2
T-PL_52CHXCHA	irrégulier à BM de chênes et charme	12,74	11,0
T-PL_53CHX	irrégulier à GB de chênes	15	13,0
T-PL_53CHXCHA	irrégulier à GB de chênes et charme	25,12	21,7
	<b>Total Peuplements en maturation</b>	76,67	66,3
	<b>Peuplements mûrs</b>		
T-PL_33CHX	à GB de chênes	17,34	15,0
T-PL_31CHX	à GB et PB de chênes	6,31	5,5
	<b>Total Peuplements mûrs</b>	23,65	20,5
	<b>Autres</b>		
Tranchées cadastrées		1,93	1,7
	<b>Total Autres</b>	1,93	1,7
	<b>Total</b>	115,6	100

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)  
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)  
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 à 65)  
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres 70 et plus)

Cf, Carte des peuplements,

Commentaires :

- 11% de la surface est occupé par des jeunes peuplements dans lesquels des travaux sont à prévoir,
- 0,5 % de jeune futaie de chêne dont les premiers travaux d'exploitation pour le passage à la futaie vont avoir lieu,
- 66% de peuplement dit en maturation dont 47% sont à dominante GB,
- 20% de peuplement mûr proche du renouvellement,

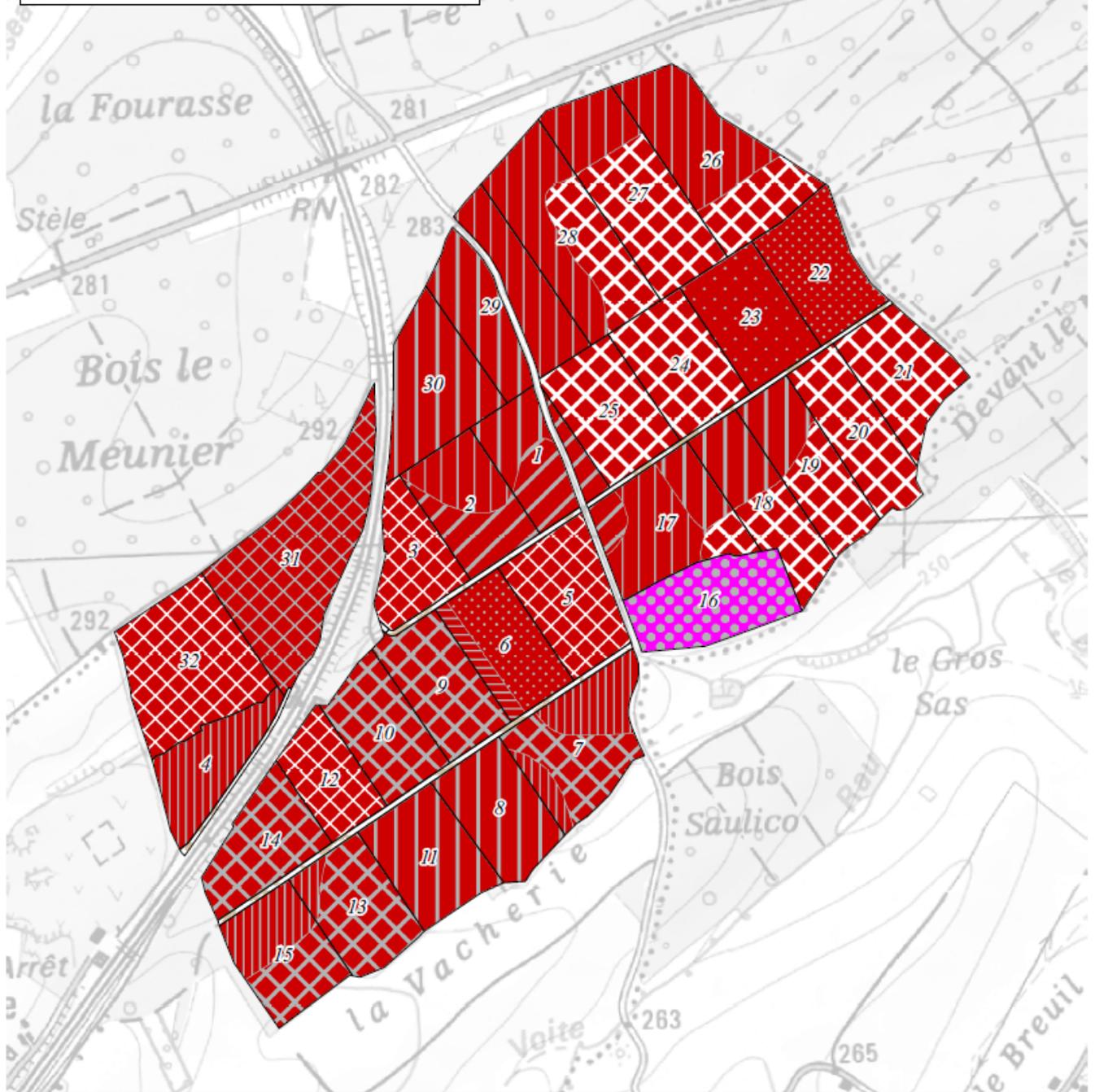
#### Dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999

Cf, carte de photo-interprétation de la forêt,

Aucun dégât n'a été constaté suite au passage de la tempête.



Forêt communale d'Einvaux  
Types de peuplements



**Légende**

Parcellaire forestier

Types de peuplements

- Jeunes peuplements -

de Chênes H < 3 m

de Chênes 3 m < H < 10 m

de Pin sylvestre H > 10 m

- Peuplements en croissance active -

à PB de Chênes

- Peuplements en maturation -

à BM et GB de Chênes

à GB et BM de Chênes

irrégulier à BM de Chênes

irrégulier à BM de Chênes et Charme

irrégulier à GB de Chênes

irrégulier à GB de Chênes et Charme

- Peuplements mûrs -

à GB de Chênes

- Peuplements mûrs pauvres en perches et PB d'avenir -

à GB et PB de Chênes

- Hors peuplements -

vide non boisable (desserte)



### 1.2.2.3 Etat du renouvellement

#### • Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :		14 ha 61			
Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)					
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf, à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 3 m de haut (ha)
6 <sup>ie</sup>	Chêne sessile				2,39
22	Chêne sessile				3,36
23	Chêne sessile			3,45	
<b>Total (1)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,45</b>	<b>5,75</b>
Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)					
16	Pins sylvestre				3,55
<b>Total général (1) + (2)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,45</b>	<b>9,3</b>

Commentaire :

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	<b>9,3</b>	UG 6 <sup>ie</sup> ; 22 ; 23
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	<b>3,55</b>	UG 16 a été planté en Pins sylvestre en 1992
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	<b>12,75</b>	
dont: Sa du groupe de régénération	9,2	
Sa hors groupe de régénération	3,55	

Commentaires :

Les essences objectif obtenues sont conformes à l'objectif fixé,

La mise en régénération de la parcelle 11 n'a pas été enclenchée car la surface du groupe de régénération (18,90 ha) était élevée et supérieure à la surface maximum théorique de régénération (14,42ha), De plus aucune glandée susceptible d'assurer une reprise de régénération naturelle n'a été observée pendant la période,

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1,93	36,89	76,79	0,00	115,61

Voir carte et tableau des stations,

#### 1.3.1.1 Volumes de bois produits

**Estimation de la production moyenne de la forêt sur la durée d'aménagement** (au diamètre de précomptage 17,5 cm)

Production en surface terrière ( $m^2/ha/an$ )	Production en volume ( $m^3/ha/an$ )
0,31 $m^2/ha/an$	3,5 $m^3/ha/an$

Ces chiffres reposent sur les estimations de production par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2,6,2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagements définis au § 2,5,

#### Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Période utilisée de 1998 à 2016

Récoltes prévues / réalisées ( $m^3/an$ )									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
211	45	129	134	0	0		37	340	216
Ecart %									
-79%		4%						-36%	
Proportion de la récolte globale									
21%		62%		0%		17%		100%	

Soit 1,86  $m^3/ha/an$ ,

Commentaire :

Groupe de régénération : le volume n'est pas atteint car la surface passée en coupe est inférieure à celle programmée.

Groupe de préparation et amélioration, les volumes sont atteints,

Les produits ligneux récoltés ces dernières années sont répartis comme suit : 4 % bois de chauffage, 6% bois d'industrie, 90% BO. L'affouage vrai n'est plus pratiqué mais le bois de chauffage est vendu sous la forme de cession de menus produits, pour lequel une demande relativement soutenue existe sur la commune,

Les bois sont en majorité façonnés en régie et vendus bord de route,

### 1.3.1.2 Desserte forestière

#### Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	0,829	2,82	OUI	Un projet de réfection d'une partie des chemins en terrain naturel est en réflexion.
	empierrées	1,903			
	terrain nat,	0,534			
Autres routes participant à la desserte					

Le réseau de desserte est suffisant en terme de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993) (1,5km à 2,5km/100 ha préconisé),

La forêt est globalement bien desservie toutefois une réfection d'une partie des chemins en terrain naturel est nécessaire pour favoriser la sortie des bois lors des exploitations,

La forêt est parcourue par de nombreux cours d'eau, ce qui ne facilite pas la mobilisation des bois, Il y aura lieu de prévoir des modes de débardage alternatif, Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772),

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		105,91	9,70	0,00	115,61

#### • Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Objectifs et références
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>		
Sans objet	0	
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>		
ZNIEFF de type I	9,70	Mise en œuvre des mesures et observations mentionnées au paragraphe 2.6.3.1 Biodiversité courante en relation avec la loi sur l'eau et les notes et instructions en vigueur.

## Espèces remarquables<sup>1</sup> présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Faune remarquable</b>			
Ichthyosaura alpestris	9 ha70	Mise en œuvre des mesures et observations mentionnées au paragraphe 2.6.3.1 Biodiversité courante en relation avec la loi sur l'eau et les notes et instructions en vigueur.	oui

<sup>1</sup> Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...), Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées,

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		91,19	24,42	0,00	115,61

#### 1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine fait apparaître que la forêt est située dans une zone verte à enjeu local,,

Une route départementale traverse les parcelles 7, 5, 1, 29 ,16 et 17 permettant de rejoindre Landécourt à Charmois,

#### • Sensibilités paysagères

Sans objet

#### 1.3.3.2 Ressource en eau potable

Il n'y a pas de risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable,

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet,

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
20% des peuplements sont mûrs, et 47% en maturation à dominante GB,	Adapter la surface de régénération et sa mise en œuvre dans le temps afin de permettre un renouvellement des peuplements.

### 2.2 Constitution de division(s)

Sans objet.

### 2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

#### 2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	113,68	115,38
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>	<b>113,68</b>	<b>115,38</b>
Hors sylviculture	1,93	0
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>115,61</b>	115,38

#### 2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectif	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile	67,15	180	70	Hêtre, alisier torminal, bouleau verruqueux, érables, frêne commun, saules, aulne, fruitiers	D-PLVI, VII.2
Chêne pédonculé	42,98	140	60	Frêne, érable, saule, alisier torminal, charme, hêtre, tilleul	D-PL0 ; I ; II.1 ; II.2 ; IV
Pin sylvestre	3,55	120	45	Alisier torminal et charme	D-PLII.2
<b>Total surface en sylviculture</b>	<b>113,68</b>				

Cf. Carte des essences-objectif,

Pour les peuplements traités en futaie régulière, une seule essence objectif est indiquée; c'est celle qui détermine l'âge d'exploitabilité (et donc le choix des surfaces à régénérer).

Pour les peuplements traités en futaie irrégulière, plusieurs essences objectif sont traitées simultanément et c'est cette composition objectif qui conditionne les critères de suivi (surface terrière totale objectif notamment).

Dans les deux cas, un mélange optimum est recherché avec les essences associées,

### Diamètre d'exploitabilité des tiges de belle qualité

Tableau valable pour le plateau lorrain

Stations	Hêtre	Chêne sessile	Chêne pédonculé	Frêne	Erable sycomore	Charme	Fruitiers	Aulne
<b>O</b>			60 cm	55 cm	55 cm			50 cm
<b>I</b>		75 cm	85 cm	65 cm	60 cm	45 cm		
<b>II,1</b>		55 cm	55 cm			40 cm	45 cm	45 cm
<b>II,2</b>	55 cm	60 cm	60 cm	50 cm	50 cm	45 cm	50 cm	
<b>IV</b>	50 cm	65 cm	60 cm			45 cm		
<b>VI</b>	65 cm	70 cm	70 cm	50 cm	55 cm	45 cm	50 cm	
<b>VII</b>	70 cm	80 cm	75 cm	55 cm	55 cm	50 cm	55 cm	

## 2.4 Suivi des peuplements

### 2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Cf, chapitre 1,2,2,3,

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

	Surface (ha)
Surface dont la régénération a déjà été <b>entamée et doit être terminée</b> pendant la période ( <i>participe à Sv</i> )	<b>0,00</b>
Surface dont les peuplements ont une <b>courte durée de survie</b> ( <i>participe à Sv et Sd</i> )	<b>0,00</b>
Surface dont les peuplements atteindront les <b>critères maximaux d'exploitabilité</b> pendant la période ( <i>participe à Sv et Sd</i> )	<b>15,11</b>
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les <b>critères optimaux d'exploitabilité</b> ou ne peuvent plus gagner à vieillir ( <i>participe à Sd</i> )	<b>19,15</b>
Surface dont les peuplements n'atteindront que les <b>critères minimaux d'exploitabilité</b> pendant la période ( <i>participe à Sd</i> )	<b>0,00</b>

Commentaire :

La surface du groupe de régénération constituée de ces parcelles est de 15,11 ha pour une surface d'équilibre de 14,20 ha,

La surface des peuplements qui atteindront les critères optimaux d'exploitabilité sont des peuplements globalement sains qui pourront être menés jusqu'à des critères maximaux d'exploitabilité,

Renouveau suivi en surface	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	<b>34,26</b>	
Contrainte de vieillissement (Sv)	<b>15,11</b>	
Surface d'équilibre (Se)	<b>14,20</b>	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	<b>15,11</b>	
Surface à ouvrir (So)	<b>15,11</b>	7,83
Surface à terminer (St)	<b>8,87</b>	0,00
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	<b>8,87</b>	

Justification groupe de régénération :

Les parcelles 7;11;15;18;19 pi<sup>e</sup> sont les parcelles les plus mûres avec des critères maximaux d'exploitabilité,

## 2.4.2 Evolution des essences

### Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

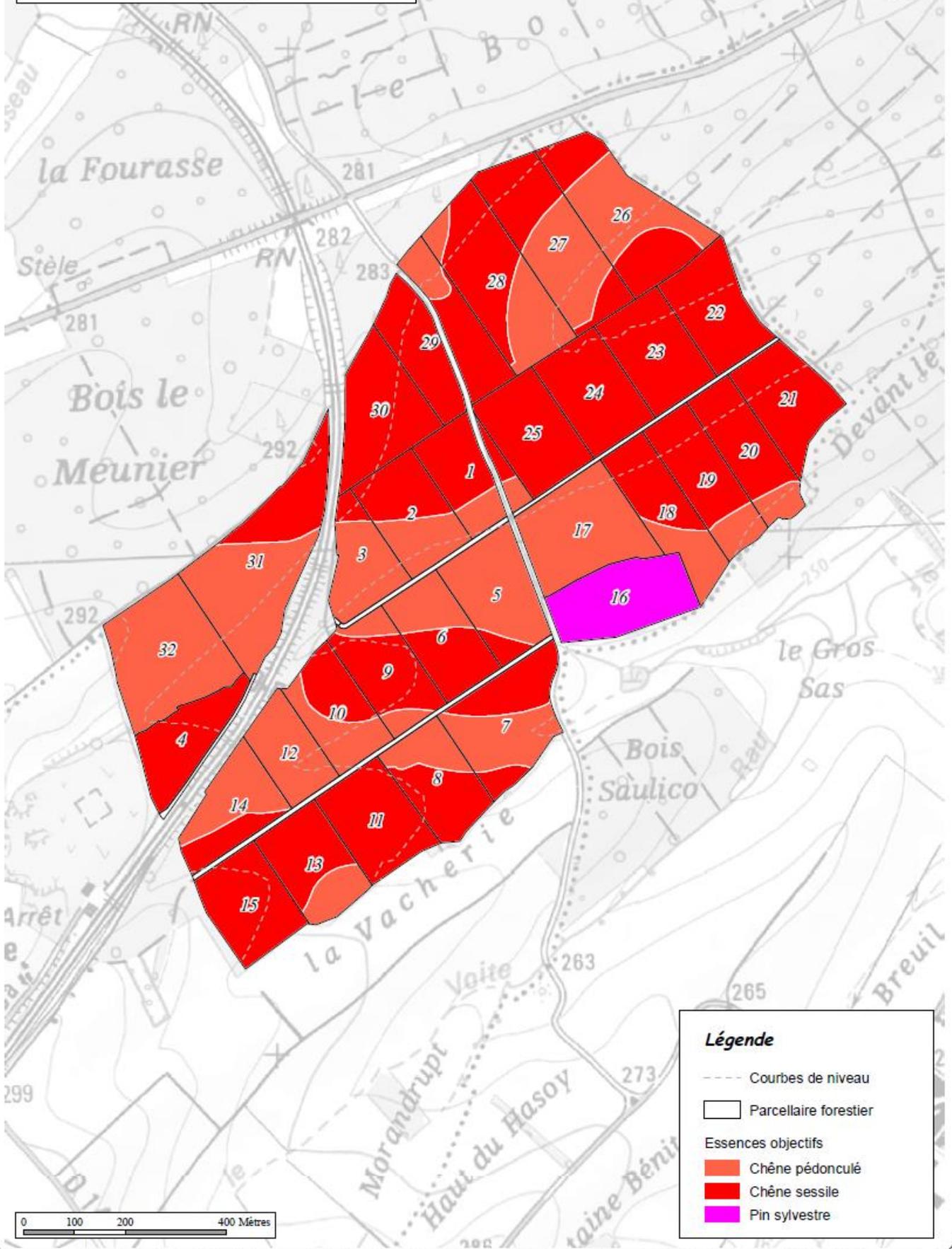
Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Chêne rouvre/pédonculé	75%	75%	80%
Charme	15%	10%	8%
Pin sylvestre	3%	3%	0%
Frêne	3%	3%	3%
Erbable champêtre	1%	2%	2%
Hêtre	2%	4%	4%
Autres Feuillus	1%	3%	3%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Commentaire :

Le chêne restera l'essence objectif principale, toutefois des essences d'accompagnement devront être favorisées pour le développement de la biodiversité.



Forêt communale d'Einvaux  
**Essences objectifs**



**Légende**

- Courbes de niveau
- ▭ Parcellaire forestier
- Essences objectifs
  - Chêne pédonculé
  - Chêne sessile
  - Pin sylvestre

## 2.5 Classement des unités de gestion

### Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface	Justification sommaire
		(ha)	
Régénération	R1	6,24	Peuplement à GB mûrs ayant soit une surface terrière élevée ou sortant de coupe de prépa. A ouvrir pendant l'aménagement mais pas à terminer
Régénération	R2	8,87	Peuplement à GB mûrs qui ne gagne plus à vieillir. Coupe de régénération à ouvrir et terminer pendant la durée d'aménagement.
Préparation	P	19,15	Peuplement qui assurera la future régénération
Amélioration 1	A1	32,96	Surface terrière moyenne G = 23,65 m <sup>2</sup> /ha et rotations de 12 ans en moyenne
Amélioration 2	A2	33,1	Surface terrière moyenne G = 26,31 m <sup>2</sup> /ha et rotations de 10 ans en moyenne
Amélioration 3	A3	4,16	Peuplement de pins sylvestre (p16) issue de plantation dont une première éclaircie sera à prévoir durant l'aménagement et peuplement de chênes (p6) dont la première coupe d'éclaircie sera aussi à prévoir.
Jeunesse	J	9,2	jeune peuplement de chêne dans lequel des travaux sont à prévoir
<b>Sous total</b> : surface en sylviculture		<b>113,68</b>	
Hors sylviculture	HSY	1,93	Desserte
<b>Total</b> : surface retenue pour la gestion		<b>115,61</b>	

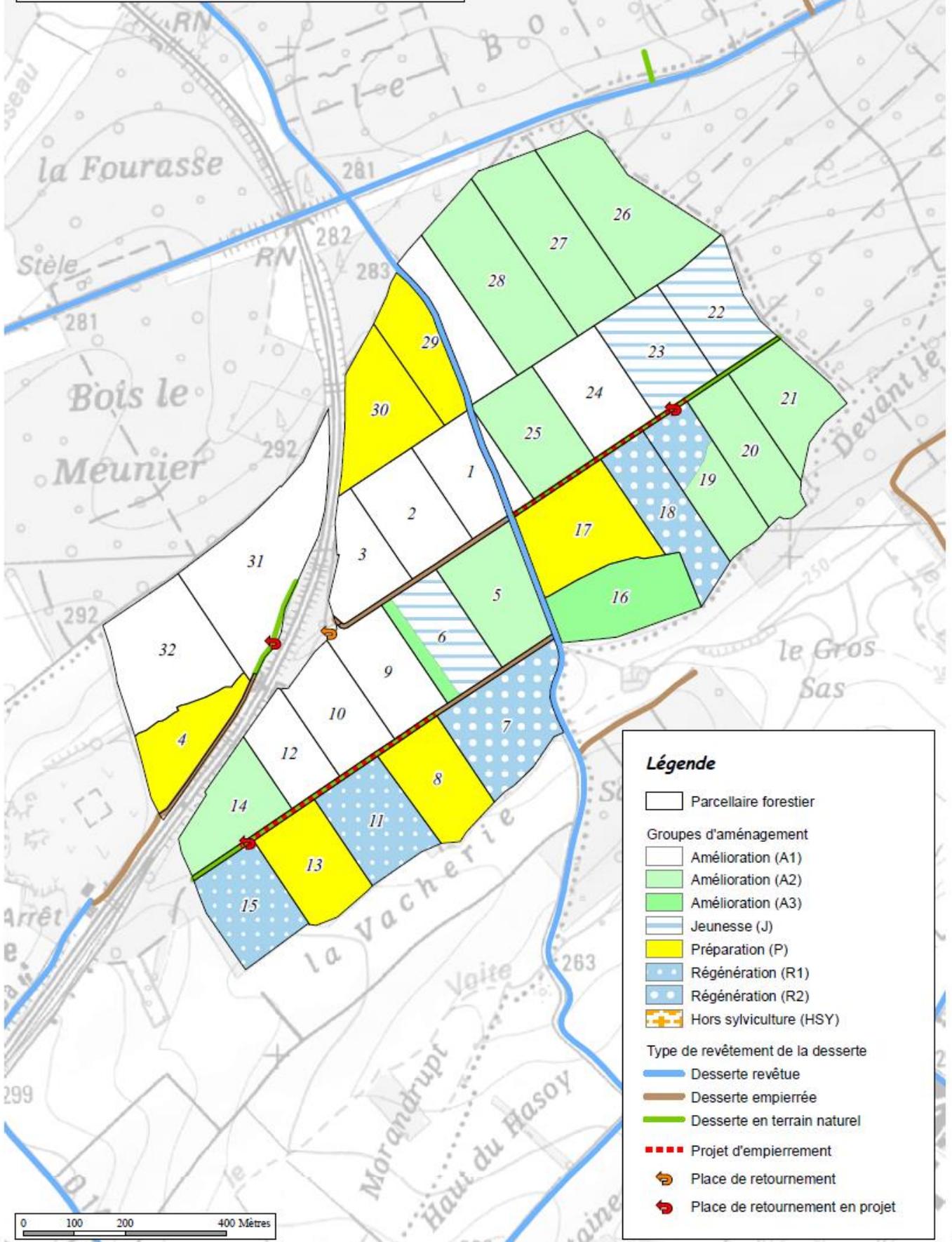
### Détail des unités de gestion du groupe de régénération

	UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S3)	7	4,09	4,09	4,09
	18	3,4	3,4	3,4
	19ie	1,38	1,38	1,38
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4)	11	3,19	3,19	
	15	3,05	3,05	
<b>Total</b>		<b>15,11</b>	<b>15,11</b>	<b>8,87</b>



Forêt communale d'Einvaux  
Groupes d'aménagement et équipements

1:10 000



**Légende**

Parcellaire forestier

Groupes d'aménagement

- Amélioration (A1)
- Amélioration (A2)
- Amélioration (A3)
- Jeunesse (J)
- Préparation (P)
- Régénération (R1)
- Régénération (R2)
- Hors sylviculture (HSY)

Type de revêtement de la desserte

- Desserte revêtue
- Desserte empierrée
- Desserte en terrain naturel
- Projet d'empierrement
- Place de retournement
- Place de retournement en projet

0 100 200 400 Mètres

## 2.6 Programme d'actions

### 2.6.1 Foncier - concessions

Sans objet

### 2.6.2 Production

#### • Documents de référence à appliquer

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005).

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008).

Pour les autres essences on se référera à la Directive Régionale d'Aménagement (2006).

#### 2.6.2.1 Coupes

#### • Hypothèses dendrométriques

Le calcul des rotations et prélèvements moyens repose sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 17,5 cm) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m <sup>2</sup> /ha/an)	G 2016 (m <sup>2</sup> /ha)	Gobjectif 2036 (m <sup>2</sup> /ha)	rotation retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m <sup>2</sup> /ha)
<b>A1</b>	0,34	23,65	23	<b>12</b>	<b>4,5</b>
<b>A2</b>	0,33	26,31	23	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>A3</b>	0,31	16	16	<b>8</b>	<b>2,5</b>
<b>P</b>	0,31	24,87	20	<b>10</b>	<b>5,5</b>
<b>R1</b>	0,31	28,47	16	<b>5</b>	<b>4,7</b>
<b>R2</b>	0,31	24,41	5	<b>5</b>	<b>6,4</b>

#### • Cas des coupes programmables par année

Année	Parcelle	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Année dernier passage	G/ha	V/ha	GPR (m <sup>2</sup> )	VPR (m <sup>3</sup> )	dont taillis en m <sup>3</sup>	Observation	V/an
2017	10_a1	A1	2,84	AO	FCHXG3	2003	5,0	51	14,2	145	5	cloiso compris	450
2017	31_a1	A1	5,96	AO	FCHXM3	2002	5,0	51	29,8	305	5	cloiso compris	
2018	32_a1	A1	4,76	AO	FCHF3	2004	5,0	51	23,8	245	5	cloiso compris	465
2018	4_p	P	2,45	AO	FCHFG3	2000	7,0	89	17,2	220	0	cloiso compris	
2019	16_a3	A3	3,55	AI	FP.SP1	0	2,0	18	7,1	65	5		275
2019	17_p	P	4,61	AO	FCHFG2	2006	4,5	46	20,7	210	5	cloiso compris	
2020	12_a1	A1	2,19	AO	FCHF1	2009	3,0	31	6,6	70	0	cloiso compris	405
2020	13_p	P	3,05	AO	FCHXG3	2005	5,0	56	15,3	170	5	cloiso compris	
2020	14_a2	A2	2,84	AO	FCHF2	2005	5,0	54	14,2	155	5	cloiso compris	
2020	6_a3	A3	0,61	AI	FCHXP1	0	2,0	20	1,2	10	0		
2021	24_a1	A1	3,43	AO	FCHFG1	2010	3,0	31	10,3	105	5	cloiso compris	840
2021	29_p	P	2,45	AO	FCHFG3	2008	5,0	63	12,3	155	0	cloiso compris	
2021	30_p	P	3,62	AO	FCHXG3	2006	5,0	63	18,1	230	5	cloiso compris	
2021	7_r2	R2	4,09	APR	FCHFG3	2005	8,0	86	32,7	350	10	cloiso compris	

Année	Parcelle	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Année dernier passage	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont taillis en m3	Observation	V/an
2022	18_r2	R2	3,40	APR	FCHFG3	2006	8,0	98	27,2	335	5	cloiso compris	795
2022	19_a2	A2	2,06	AO	FCHFI2	2007	6,0	64	12,4	130	0	cloiso compris	
2022	19_r2	R2	1,38	APR	FCHFG3	2009	8,0	86	11,0	120	5	cloiso compris	
2022	20_a2	A2	3,25	AO	FCHFG3	2007	6,0	64	19,5	210	5	cloiso compris	
2023	21_a2	A2	3,25	AO	FCHFG3	2009	6,0	64	19,5	210	5	cloiso compris	645
2023	28_a2	A2	4,95	AO	FCHFI3	2008	6,0	64	29,7	315	5	cloiso compris	
2023	29_a1	A1	2,36	AO	FCHXI3	2008	5,0	51	11,8	120	0	cloiso compris	
2024	25_a2	A2	3,38	AO	FCHFG2	2012	6,0	64	20,3	215	5	cloiso compris	850
2024	26_a2	A2	5,02	AO	FCHFI3	2014	6,0	64	30,1	320	5	cloiso compris	
2024	27_a2	A2	4,95	AO	FCHFI2	2013	6,0	64	29,7	315	5	cloiso compris	
2025	1_a1	A1	2,88	AO	FCHXI3	2012	5,0	52	14,4	150	5	cloiso compris	505
2025	2_a1	A1	3,16	AO	FCHXM1	2015	5,0	51	15,8	160	5	cloiso compris	
2025	8_p	P	2,97	AO	FCHFG3	2015	6,0	66	17,8	195	0	cloiso compris	
2026	11_r1	R1	3,19	APR	FCHXG3	2009	8,0	114	25,5	365	5	apr	710
2026	3_a1	A1	2,39	AO	FCHFM2	2014	5,0	52	12,0	125	5	cloiso compris	
2026	5_a2	A2	3,40	AO	FCHFM3	2016	6,0	64	20,4	220	5	cloiso compris	
2027	16_a3	A3	3,55	AI	FP.SP1	2019	2,0	18	7,1	65	5		75
2027	6_a3	A3	0,61	AI	FCHXP1	2020	2,0	20	1,2	10	0		
2028	31_a1	A1	5,96	AO	FCHXM3	2017	4,0	40	23,8	240	0		395
2028	4_p	P	2,45	AO	FCHFG3	2018	5,0	63	12,3	155	0		
2029	10_a1	A1	2,84	AO	FCHXG3	2017	4,0	40	11,4	115	0		450
2029	17_p	P	4,61	AO	FCHFG2	2019	4,0	40	18,4	185	0		
2029	9_a1	A1	2,99	AO	FCHFG3	2016	5,0	51	15,0	150	5	cloiso compris	
2030	13_p	P	3,05	AO	FCHXG3	2020	5,0	55	15,3	170	0		435
2030	14_a2	A2	2,84	AO	FCHFI2	2020	4,0	42	11,4	120	0		
2030	32_a1	A1	4,76	AO	FCHFM3	2018	3,0	30	14,3	145	0		
2031	29_p	P	2,45	AO	FCHFG3	2021	5,0	62	12,3	150	0		325
2031	30_p	P	3,62	AO	FCHXG3	2021	4,0	49	14,5	175	0		
2032	12_a1	A1	2,19	AO	FCHFM1	2020	4,0	40	8,8	90	0		470
2032	15_r1	R1	3,05	APR	FCHFG3	2005	8,0	97	24,4	295	5	cloiso compris	
2032	19_a2	A2	2,06	AO	FCHFI2	2022	4,0	42	8,2	85	0		
2033	20_a2	A2	3,25	AO	FCHFG3	2022	5,0	53	16,3	170	0		690
2033	21_a2	A2	3,25	AO	FCHFG3	2023	6,0	63	19,5	205	0		
2033	24_a1	A1	3,43	AO	FCHFG1	2021	3,0	30	10,3	105	0		
2033	28_a2	A2	4,95	AO	FCHFI3	2023	4,0	42	19,8	210	0		
2034	25_a2	A2	3,38	AO	FCHFG2	2024	4,0	42	13,5	140	0		560
2034	26_a2	A2	5,02	AO	FCHFI3	2024	4,0	42	20,1	210	0		
2034	27_a2	A2	4,95	AO	FCHFI2	2024	4,0	42	19,8	210	0		

Année	Parcelle	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplement	Année dernier passage	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont taillis en m3	Observation	V/an
2035	16_a3	A3	3,55	AI	FP.SP1	2027	2,0	18	7,1	65	5		345
2035	29_a1	A1	2,36	AO	FCHXI3	2023	3,0	30	7,1	70	0		
2035	6_a3	A3	0,61	AI	FCHXP1	2027	3,0	27	1,8	15	0		
2035	8_p	P	2,97	AO	FCHFG3	2025	6,0	66	17,8	195	0		
2036	5_a2	A2	3,40	AO	FCHFM3	2026	4,0	42	13,6	145	0		145
2037	1_a1	A1	2,88	AO	FCHXI3	2025	5,0	50	14,4	145	0		440
2037	2_a1	A1	3,16	AO	FCHXM1	2025	4,5	45	14,2	140	0		
2037	4_p	P	2,45	APR	FCHFG3	2028	5,0	63	12,3	155	0		

• Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Années	UG	Peuplement	Code Coupe	Surface à parcourir	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)
2022 - 2026	7_r2	FCHFG3	RE	4,09	8,0	85	32,7	350
	18_r2	FCHFG3	RE	3,40	7,0	85	23,8	290
2027 - 2031	19_r2	FCHFG3	RE	1,38	8,0	85	11,0	115
	18_r2	FCHFG3	RS	3,40	5,0	60	17,0	205
	7_r2	FCHFG3	RS	4,09	6,0	63	24,5	260
2032 - 2036	19_r2	FCHFG3	RD	1,38	8,0	84	11,0	115
	7_r2	FCHFG3	RD	4,09	5,0	53	20,5	215
	11_r1	FCHXG3	RE	3,19	8,0	113	25,5	360
	18_r2	FCHFG3	RD	3,40	4,0	48	13,6	165
Total							180	2075

## • Règles de culture particulières

### - groupe de régénération :

Le niveau de la surface terrière est trop élevé pour passer directement en coupe d'ensemencement, on a donc programmé des coupes de préparation pour entrer en régénération avec des surfaces terrières compatibles.

### - groupe de préparation :

Priorité à la récolte des TGB mûrs, Elimination des feuillus divers ou du sous étage qui concurrence l'extrémité des branches charpentières

### - groupe d'amélioration :

A1 : Surface terrière moyenne  $G = 23,65 \text{ m}^2/\text{ha}$  et rotations de 12 ans en moyenne

A2 , Surface terrière moyenne  $G = 26,31 \text{ m}^2/\text{ha}$  et rotations de 10 ans en moyenne

A3 : jeune futaie de chêne dont la première coupe commercialisable aura lieu,

### - groupe de jeunesse :

Jeune peuplement issu de coupe de régénération dans lesquels des travaux sont à prévoir (cf travaux)

## • Synthèse des possibilités

Groupe	Surface terrière ( $\text{m}^2/\text{an}$ )	Volume total ( $\text{m}^3/\text{an}$ )
A1	11,5	118
A2	16,9	179
A3	1,3	11
P	9,6	111
R1	2,5	33
R2	11,3	126
<b>Totaux</b>	<b>53,0</b>	<b>578,0</b>
<i>sur surf. en sylviculture</i>	<i>0,47 <math>\text{m}^2/\text{ha}/\text{an}</math></i>	<i>5,1 <math>\text{m}^3/\text{ha}/\text{an}</math></i>

Si l'on estime l'accroissement moyen des peuplements de la forêt\* à  $0,31 \text{ m}^2/\text{ha}/\text{an}$  pour les 20 prochaines années (au diamètre de précomptage 17,5 cm), **la forêt serait donc en phase de décapitalisation**,

*\*moyenne pondérée des hypothèses dendrométriques ci-dessus,*

## • Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

### 2.6.2.2 Desserte

Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Long, (m) ou quantité	Précautions (paysage, biodiversité, ...)	Coût total indicatif (€ HT)
<b>Pistes forestières</b>				
Réfection de route empierrée	P 5 à 15	850 m	Pas de préconisation particulière	21250
Réfection de route empierrée	P 17 à 19	450 m	Pas de préconisation particulière	12850
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage, ...)</b>				
Création de place de retournement	P 23 et p 15 et 31	600m <sup>2</sup>	Pas de préconisation particulière	10000
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>				<b>44100</b>
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>				<b>2205</b>

### 2.6.2.3 Travaux sylvicoles

#### Futaie régulière

UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
23	3,45	Entretien cloisonnement sylvicole, dégagements, nettoisement	2895	9988	I
22 ; 6p <sup>ie</sup>	5,75	Entretien cloisonnement sylvicole, nettoyage, nettoisement dépressage et sélection de divers,	1313	7550	E
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>				<b>17538</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>				<b>877</b>	

### 2.6.3 Fonction écologique

#### 2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt .

Ces arbres pourront être matérialisés (peinture, plaquettes,,).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé, Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

De manière générale, la gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences.
- maintien de lisières forestières diversifiées.
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage.

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Les mares, qu'elles soient naturelles ou le vestige de l'activité des hommes, font partie intégrante de la forêt. Elles sont le siège d'une riche, mais fragile, biodiversité (amphibiens, reptiles, invertébrés, flore et habitats) ainsi que d'un patrimoine historique (palynologique et archéologique). Elles sont sensibles à l'assèchement et ont besoin de lumière.

Les interventions (coupes et travaux) sont l'occasion de réduire l'effet de pompe des arbres les plus proches de la mare et de gérer la luminosité par l'intensité de l'intervention,

Les drainages et les curages sont perturbants pour le milieu et ne doivent être exercés que s'ils sont justifiés, par exemple dans le cadre d'un plan de gestion des mares.

*Rappel des consignes non exhaustives présentées au Guide des consignes environnementales*

ne pas utiliser le cours d'eau comme axe de circulation
ne pas faire pénétrer d'engin dans le lit mineur du cours d'eau( <i>minimum réglementaire</i> )
ne pas faire pénétrer d'engin dans une bande de XX m de part et d'autre du lit du cours d'eau ( <i>distance à définir</i> )
ne pas stocker d'engins, de matériaux, de conteneurs à proximité du cours d'eau ou d'axe d'écoulement
utiliser des biolubrifiants à moins de 10 m des berges
éviter la dispersion hors zone contrôlée de laitance de ciment ainsi que d'éventuels adjuvants chimiques
éviter d'abattre des arbres dans le lit des cours d'eau et ne pas y laisser d'arbres
ne pas laisser de rémanents dans le lit mineur
ne pas effectuer de traitement chimique, phytosanitaire ou répulsif à moins de 10 m des berges ( <i>cette distance peut être revue à la hausse, notamment en cas de forte pente : fort ruissellement</i> )
ne pas intervenir / planter à moins de XX m ( <i>distance XX à définir</i> )
respecter les directives et orientations en vigueur ( DRA / SRA, guides de sylviculture, guides biodiversité ), notamment en matière d'essences (§ 3.1.7 des DRA / SRA)
<b>® franchissement pérenne de cours d'eau :</b> demander l'autorisation à l'administration (actuellement : DDAF ou Mission Inter-Services de l'Eau) et respecter les prescriptions (s'il s'agit d'un cours d'eau au sens de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et si l'opération est visée par la nomenclature)
<b>® franchissement temporaire de cours d'eau :</b> contacter au préalable l'administration (actuellement : DDAF ou Mission Inter-Services de l'Eau) et respecter les éventuelles prescriptions

### 2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet

### 2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

## 2.6.4 Fonctions sociales

### 2.6.4.1 Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision, forme et taille des plages de régénération.

On veillera essentiellement au soin des exploitations (respect des périodes prescrites et des autres clauses techniques), qui constituent l'essentiel des risques de dégradation du paysage forestier dans le cadre du présent programme d'action.

### **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

#### **Sans objet**

### 2.6.4.2 Ressource en eau

La forêt constitue un réservoir d'eau important, Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf, loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772)),

### 2.6.4.3 Chasse – Pêche

#### **• Etat des lieux**

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue, Le lot est séparé en deux parties, une partie (p1,31,32) à l'Acca d'Einvaux et l'autre partie, p1 à 3 et à 30 à une société de chasse privée au nom de Monsieur Gilliot Sylvain.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été approuvé par le Préfet en date du 18 septembre 2013.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, ceci sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre est atteint.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Saisons	Prévision/ réalisation	CHIété	CHI	CHIJ
<b>2011/2012</b>	Prévu	1	3	3
	Réalisé	1	2	3
	<b>Taux</b>	<b>100%</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>
<b>2012/2013</b>	Prévu	1	3	3
	Réalisé	0	3	3
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>2013/2014</b>	Prévu	1	3	3
	Réalisé	0	2	1
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>33%</b>
<b>2014/2015</b>	Prévu	1	3	3
	Réalisé	0	2	1
	<b>Taux</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>33%</b>
<b>2015/2016</b>	Prévu	1	1	2
	Réalisé	1	1	2
	<b>Taux</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Total</b>	<b>Prévu</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
	<b>Réalisé</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
	<b>Taux</b>	<b>40%</b>	<b>77%</b>	<b>71%</b>

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations.
- élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, mesure par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- gestion dynamique des ripisylves.
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- interventions en faveur des fruitiers (lors de toute coupe, notamment détourages avant la sortie de la phase de compression des jeunes peuplements).
- implantation et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt,

2.6.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques,

## • Programme d'actions Richesses culturelles

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, pose de réseaux etc) dans les environs de sites archéologiques devra être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003-xxx en fonction en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m<sup>2</sup> et 50 cm de profondeur, réalisés sur les territoires des communes de Einvaux, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie,,,) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

### 2.6.5 Prévention des risques naturels

Sans objet

### 2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

#### 2.6.6.1 Incendies de forêts

#### • Contraintes réglementaires :

L'arrêté préfectoral permanent du 11 mai 1977 interdit l'allumage de feux, en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, dans la période 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre de chaque année.

#### • Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

#### 2.6.6.2 Crises sanitaires

La forêt communale a été concernée par une prolifération de chenilles processionnaires du chêne, en 2016.

#### 2.6.6.3 Tassement des sols

Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols  
- La forêt dans son ensemble est très sensible au tassement,

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol,

### 2.6.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122 du code forestier

#### 2.6.7.1 Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet

#### 2.6.7.2 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122 du code forestier

Sans objet

## 2.7 Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	15,11	Périodique (max, 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	8,87	Périodique (max, 5 ans)
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m <sup>2</sup> ),	1067	Périodique (max, 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m <sup>3</sup> ),	11640	Périodique (max, 5 ans)

## Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Bellon Caroline,  
Chef de projet  
Aménagement

A Lunéville le 13/06/2017

Signature



en collaboration avec :

Mr Emmanuel Colin  
Mr Beaudouin Yannick  
M, Gwenaël CHAMPION  
Mme Francine SOMNARD

Responsable de l'UT  
Agent patrimonial, responsable du triage  
Spécialiste SIG  
Assistante service forêt

*date*

*nom, fonction*

*signature*

**Vérfié le :** 29/08/2017

**par :** Jean-Pierre Coutot  
Responsable de production  
aménagement

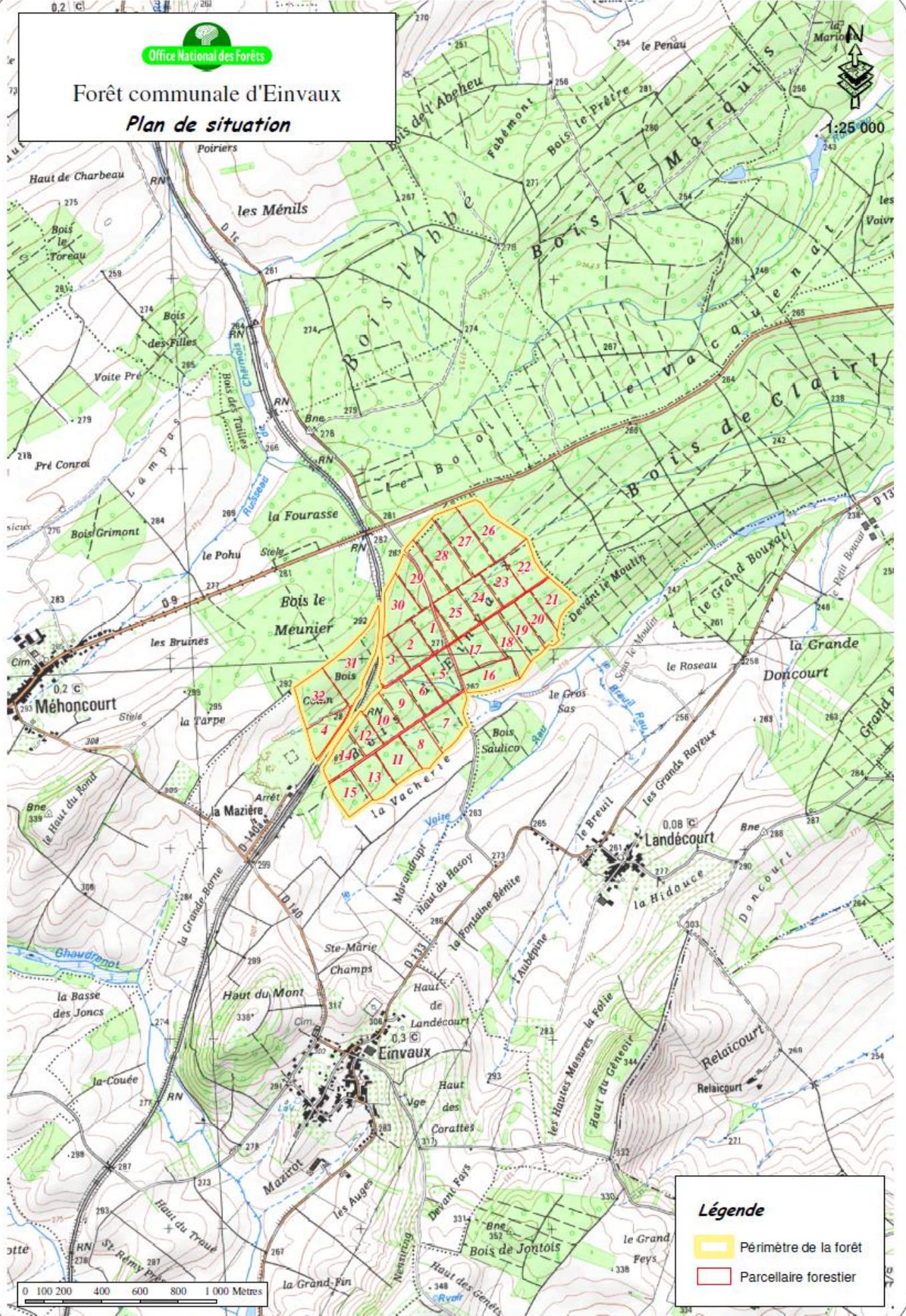


## **ANNEXES**

- Annexe 1 : Carte de situation
- Annexe 2 : Concordance cadastrale
- Annexe 3 : Types de peuplements
- Annexe 4 : Classement des parcelles
- Annexe 5 : Résultats d'inventaires par parcelles et par groupe
- Annexe 6 : ZNIEFF – 1, carte et fiche

# Forêt communale d'Einvaux

## Plan de situation



**Légende**

- Périmètre de la forêt
- Parcellaire forestier



- Annexe 2 : Concordance cadastrale

Parcelles forestières	Territoire communal d'Einvaux									Total
	_A_@@	_A_324	_A_325	A_327	_A_328	_A_329	_A_330	_A_333	_A_334	
1					1,46	0,86	0,13	0,43		2,88
2					2,38	0,78				3,16
3	0,06				1,97	0,36				2,39
4			2,45							2,45
5						3,4				3,4
6						3				3
7						4,09				4,09
8						2,97				2,97
9						2,99				2,99
10						2,84				2,84
11						3,19				3,19
12						2,19				2,19
13						3,05				3,05
14						2,84				2,84
15						3,05				3,05
16									3,55	3,55
17								4,61		4,61
18								3,4		3,4
19								3,44		3,44
20								3,25		3,25
21								3,25		3,25
22							0,03	3,33		3,36
23							0,35	3,1		3,45
24							0,79	2,64		3,43
25							1,31	2,07		3,38
26							5,02			5,02
27	0,01						4,94			4,95
28	0,08						4,87			4,95
29	0,08				2,45		2,28			4,81
30	0,09				3,53					3,62
31		4,74	0,02	1,2						5,96
32		4,76								4,76
TRCAD			0,22		0,01	1,15		0,55		1,93
Total général	0,32	9,5	2,69	1,2	11,8	36,76	19,72	30,07	3,55	115,61

- Annexe 3 : Types de peuplements

Parcelles forestières	Vide non boisable	Types de peuplements											Total	
		de Chênes < 3m	de Chênes 3 m < H < 10 m	de Pin sylvestre H > 10 m	à PB de Chênes	à BM et GB de Chênes	à GB et BM de Chênes	irrégulier à BM de Chênes	irrégulier à BM de Chênes et Charme	irrégulier à GB de Chênes	irrégulier à GB de Chênes et Charme	à GB de Chênes		à GB et PB de Chênes
1						1,72						1,16		2,88
2						1,61	1,55							3,16
3									2,39					2,39
4													2,45	2,45
5									3,40					3,40
6			2,39		0,61									3,00
7										2,07			2,02	4,09
8												2,97		2,97
9										2,99				2,99
10										2,84				2,84
11												3,19		3,19
12									2,19					2,19
13										2,71			0,34	3,05
14										2,84				2,84
15										1,55			1,50	3,05
16				3,55										3,55
17							2,52				0,57	1,02		4,61
18											1,85	1,55		3,40
19											2,06	1,38		3,44
20											3,25			3,25
21											3,25			3,25
22			3,36											3,36
23		3,45												3,45
24											3,43			3,43
25											3,38			3,38
26							3,25				1,77			5,02
27							1,46				3,49			4,95
28							2,88				2,07			4,95
29							2,36					2,45		4,81
30												3,62		3,62
31								5,96						5,96
32									4,76					4,76
TRCAD	1,93													1,93
Total	1,93	3,45	5,75	3,55	0,61	3,83	14,02	5,96	12,74	15,00	25,12	17,34	6,31	115,61

- Annexe 4 : Classement des parcelles

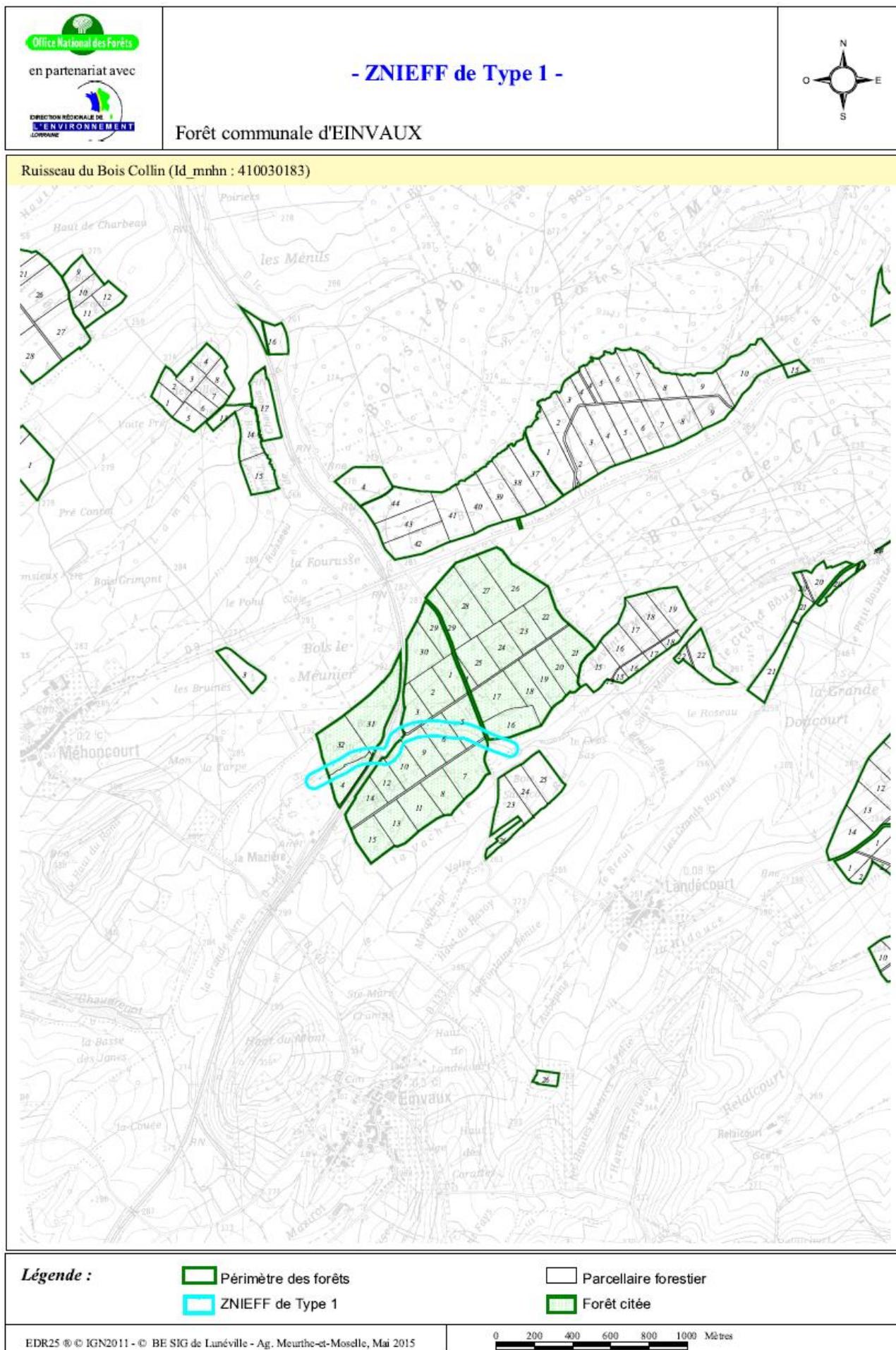
Parc.	A1	A2	A3	HSY	J	P	R1	R2	Total
1	2,88								2,88
2	3,16								3,16
3	2,39								2,39
4						2,45			2,45
5		3,40							3,40
6			0,61		2,39				3,00
7								4,09	4,09
8						2,97			2,97
9	2,99								2,99
10	2,84								2,84
11							3,19		3,19
12	2,19								2,19
13						3,05			3,05
14		2,84							2,84
15							3,05		3,05
16			3,55						3,55
17						4,61			4,61
18								3,40	3,40
19		2,06						1,38	3,44
20		3,25							3,25
21		3,25							3,25
22					3,36				3,36
23					3,45				3,45
24	3,43								3,43
25		3,38							3,38
26		5,02							5,02
27		4,95							4,95
28		4,95							4,95
29	2,36					2,45			4,81
30						3,62			3,62
31	5,96								5,96
32	4,76								4,76
<b>TRCAD</b>				1,93					1,93
<b>Total</b>	<b>32,96</b>	<b>33,10</b>	<b>4,16</b>	<b>1,93</b>	<b>9,20</b>	<b>19,15</b>	<b>6,24</b>	<b>8,87</b>	<b>115,61</b>

• Annexe 5 : Résultats d'inventaires par parcelles et par groupes

PARCELLES	PB	BM	GB	TGB	ALT	AUG	BOU	CHA	CHX	COR	ERC	FRC	HET	PPP	TRE	TOTAL
1	2,60	10,80	10,50	0,60	-	-	-	1,60	21,30	-	0,20	0,40	0,80	-	0,20	24,50
2	1,58	10,33	9,67	0,33	-	-	0,17	1,58	20,00	-	-	-	0,17	-	-	21,92
3	4,17	12,00	7,00	-	-	-	-	3,67	16,33	-	1,67	1,33	-	0,17	-	23,17
4	5,00	5,30	16,90	2,70	-	0,10	-	6,60	20,40	-	0,20	2,60	-	-	-	29,90
5	4,93	13,86	7,21	0,86	-	0,29	-	6,86	16,07	-	1,93	1,71	-	-	-	26,86
7	4,70	4,95	12,30	3,45	-	-	-	3,60	18,20	-	1,00	2,30	0,30	-	-	25,40
8	2,25	5,17	13,33	5,50	-	0,17	-	2,00	21,25	-	0,17	1,75	0,92	-	-	26,25
9	3,67	6,50	14,17	3,92	-	-	-	4,50	19,08	-	-	1,67	3,00	-	-	28,25
10	4,25	10,00	17,50	1,67	-	-	-	3,25	27,33	-	0,33	1,33	1,17	-	-	33,42
11	3,92	1,08	15,83	9,92	-	-	-	3,83	25,83	-	-	0,92	0,17	-	-	30,75
12	3,00	10,00	8,30	0,40	-	0,60	-	2,40	15,90	-	0,40	2,20	0,20	-	-	21,70
13	4,50	6,17	11,50	2,50	-	-	-	4,00	20,17	-	-	0,50	-	-	-	24,67
14	4,75	9,25	9,25	1,38	-	0,75	-	4,50	13,88	-	0,75	4,25	0,50	-	-	24,63
15	4,33	3,83	12,75	5,17	-	-	-	6,17	19,42	-	-	0,50	-	-	-	26,08
17	2,14	6,29	11,71	2,57	-	-	-	3,43	18,00	-	0,14	0,29	0,86	-	-	22,71
18	2,90	7,70	11,00	1,30	-	-	-	6,20	14,00	-	2,10	-	0,60	-	-	22,90
19	3,69	5,56	13,38	2,69	-	-	-	6,06	18,19	-	0,31	0,38	0,38	-	-	25,31
20	4,63	5,75	14,50	3,38	-	-	-	7,38	18,75	-	-	-	1,88	-	0,25	28,25
21	5,00	6,50	15,20	3,40	-	-	0,20	6,20	19,60	-	-	0,60	3,50	-	-	30,10
24	3,75	3,75	11,00	3,00	-	-	0,33	4,42	14,17	-	-	0,17	2,42	-	-	21,50
25	2,33	6,83	13,75	2,50	-	-	-	4,50	20,25	-	-	-	0,67	-	-	25,42
26	4,09	6,18	11,82	3,45	-	-	-	6,05	17,55	-	0,09	0,18	1,59	-	0,09	25,55
27	3,29	7,00	11,38	3,25	0,08	-	0,17	4,96	18,79	-	0,17	0,17	0,58	-	-	24,92
28	3,27	8,09	12,18	2,73	-	-	-	5,09	18,82	-	0,64	0,73	1,00	-	-	26,27
29	2,94	8,72	11,44	0,83	-	-	-	3,94	19,28	-	-	0,11	0,61	-	-	23,94
30	1,45	4,50	14,50	3,20	-	-	0,10	2,90	20,35	-	-	-	0,30	-	-	23,65
31	3,35	14,15	6,88	0,62	-	-	0,15	1,88	21,88	0,15	0,62	0,31	-	-	-	25,00
32	4,25	14,13	5,06	-	0,13	-	-	5,50	16,44	-	0,88	0,50	-	-	-	23,44

CCOD_GRP	PB	BM	GB	TGB	ALT	AUG	BOU	CHA	CHX	COR	ERC	FRC	HET	PPP	TRE	TOTAL
A1	3,32	10,83	9,50	1,08	0,02	0,05	0,08	3,15	19,42	0,03	0,45	0,74	0,75	0,02	0,02	24,72
A2	3,88	7,77	11,80	2,68	0,02	0,08	0,05	5,74	18,03	-	0,45	0,72	1,02	-	0,03	26,13
P	2,96	5,37	13,59	3,01	-	0,04	0,03	3,75	19,87	-	0,08	0,75	0,42	-	-	24,93
R1	4,41	3,50	13,63	5,88	-	-	-	3,69	21,06	-	0,63	1,78	0,25	-	-	27,41
R2	3,54	5,18	12,57	3,46	-	-	-	5,64	17,71	-	0,75	0,21	0,43	-	-	24,75

- Annexe 6 : ZNIEFF - 1





**znief** ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

**RUISSEAU DU BOIS COLLIN A EINVAUX**  
(Identifiant national : 410030183)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30183)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Secrétariat Scientifique  
ZNIEFF CSRPN Lorraine, 2016.- 410030183, RUISSEAU DU BOIS COLLIN A EINVAUX.  
- INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410030183.pdf>

Région en charge de la zone : Lorraine  
Rédacteur(s) : Secrétariat Scientifique ZNIEFF CSRPN  
Lorraine  
Centroïde calculé : 900251°-2397634°

<a href="#">1. DESCRIPTION</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">6. HABITATS</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">7. ESPECES</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">8. LIENS ESPECES ET HABITATS</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">9. SOURCES</a>	<a href="#">6</a>



## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Einvaux (INSEE : 54175)
- Landécourt (INSEE : 54293)

### 1.2 Altitudes

Minimum (m) : 0

Maximum (m) : Non renseigné

### 1.3 Superficie

9,7 hectares

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

### 1.5 Commentaire général

RUISSEAU DU BOIS COLLIN A EINVAUX (1 espèce confidentielle et 1 espèce déterminante)

### 1.6 Compléments descriptif

#### 1.6.1 Géomorphologie

Non renseigné

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

#### 1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

#### 1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Mesures de protection

Non renseigné

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*



## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

*aucun commentaire*

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

*Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

**Aucun** **Faible** **Moyen** **Bon**

- Mammifères
- Oiseaux
- Reptiles
- Amphibiens
- Poissons
- Insectes
- Autres Invertébrés
- Phanérogames
- Ptéridophytes
- Bryophytes
- Algues
- Champignons
- Lichens
- Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

*Non renseigné*

### 6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
24 Eaux courantes	Informateur : FloraGIS	0	2012



### 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444430	<a href="#">Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)</a>			Informateur : ONEMA				2011

### 7.2 Espèces autres

Non renseigné



### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	444430	<a href="#"><i>Ichthyosaura alpestris</i></a> <a href="#"><i>(Laurenti, 1768)</i></a>	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

- ONEMA() "".
- FloraGIS() "".

